

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/05/2024

Référence
2024-42

Objet de la délibération
Election de la commission de délégation de service public

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	12	13

Date de la convocation
22/05/2024

Date d'affichage
22/05/2024

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
PREFECTURE  
Le : 30/05/2024

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024 et le 29 mai à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières, sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire.

### Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Myriam GUILMET, Nereida LANGE, Marielle LAMMENS, Agnès TABARY, MM : Éric BERTHEMY, Christian BEZARD, Olivier CHEMIN, François GRIMONPREZ, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Absente ayant donné procuration : Mme Laurence ROUSSELET à Mme Agnès TABARY

Absent : Mme Laure DEVAUD PINON, Virginie DUMONT. M Gérard LAGARDE

A été nommé secrétaire : M Michel ODDOS

Objet de la délibération : Election de la commission de délégation de service public

**VU** les dispositions de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public pour la collecte et le traitement d'assainissement collectif et l'assainissement non collectif, il convient de mettre en place une Commission de délégation de service public et ce pour la durée du mandat.

**CONSIDÉRANT** que l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que cette commission est composée pour « *une commune de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste* » et qu'il « *est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires* ».

Les listes sont déposées en séance par les conseillers municipaux, le Conseil Municipal constate d'ailleurs le dépôt d'une liste unique.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITÉ :**

**DE PROCÉDER** à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public et de leurs suppléants à main levée.

**D'ÉLIRE** la liste unique par 12 votes pour, 0 contre et 0 abstentions.

**DE DÉSIGNER** les membres titulaires de la commission de délégation de service public comme suit :

- Didier LE SAUX
- Michel ODDOS
- Christian BEZARD

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 078-217801893-20240529-2024\_42-DE

**DE DÉSIGNER** les membres suppléants de la commission  
comme suit :

- François GRIMONPREZ
- Nereida LANGE
- Agnès TABARY

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 29/05/2024

Le Maire  
**Adriano BALLARIN**



Le secrétaire de séance  
**Michel ODDOS**